Pour tous les SPU :

① *Travaux à réaliser :*
Compenser l'imperméabilisation par des dispositifs de rétention/infiltration à l'échelle de la parcelle ou de la zone

Sillingy

Vaulx

Poisy

Vaulx

Lovagny

③ *Travaux à réaliser:*
Evaluer la capacité des sols à infiltrer totalement les eaux pluviales dans la mesure où il peut exister des difficultés d'évacuation au niveau de l'exutoire.

④ *Travaux à réaliser:*
Obtenir les servitudes nécessaires des terrains aval de la zone afin de rejoindre le réseau EP situé sous la route de la Ville.

② *Travaux à réaliser:*
Définir un exutoire pour l'ensemble de la zone ou évaluer la capacité des sols à infiltrer totalement les eaux pluviales.

② *Recommandation:*
Gérer la conduite EU présente sur la zone.

EU parasitée

Ruisseau de Vourzier

Ruisseau des Courbes

Ruisseau de Nonglard

VERS CLIN
VERS CLIN-EST
LA GARGUE
LA BOISE
LOYE
SAVU-EST
SAVU
VERS VEAUX
NYRE
SEYLARD
LA COMETE
PETIT BUISSON
LES PLATS
VERS VEAUX-SUD
LES VERNES
VERS LE CHENE
SOUS ROTTIS
SUR LA VILLE
VOURZIER
BONNAZ
BOIS DU FAIX
LES COTES
LE PLAN-EST
LEPLAN
VERS LA VILLE
LES COURBES
MONTHOUX
LES EPEUTAIRES
VERS LE CHATEAU
AU JUILLIER
VERS L'EGLISE
LAVANCHE
LA SERTA
ROCHAT
CROCHET
AU BOUCHET
LES GRANGES
PLANCHAMP

SPU n° 1
SPU n° 2
SPU n° 3

N

Echelle
0 100 200 m

Département de la HAUTE-SAVOIE

NONGLARD

Commune de NONGLARD

ANNEXES SANITAIRES

Volet Eaux Pluviales

- Travaux et recommandations -

En application de l'article L2224-10 du CGCT – Alinéa 4

"Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement."

Réseaux :
- Fossé
- Ø000 Réseau EP (diamètre) – Cours d'eau busé
- Fossé revêtu

Divers :
- Réseau hydrographique
- Zone Humide (inventaire départemental)
- Zone Humide (Terrain)
- Secteur Potentiellement Urbanisable
- Contour projet PLU (Zone U et AU)

Travaux :
- Travaux à réaliser N° ① → Travaux à réaliser
- Recommandations N° ② → Recommandations

Certifié conforme par le Maire et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 4 février 2019 arrêtant le projet du PLU de Nonglard.

Le Maire,

Date : Janvier 2019
Echelle : 1/4000
Fichier : AS_EP_Nonglard.dwg
Dessin : S. BRUN

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Altalia, 57 rue Cassiopée
74650 ANNECY – CHAVANOD
Tel: 04.50.24.00.91/Fax: 04.50.01.08.23
www.eau-assainissement.com
E-mail: contact@nicot-ic.com
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

« Origine Cadastre (c) Droits de l'Etat réservés » « Reproduction interdite »